



## Desaccord sur un partage immobilier

Par **zaazou**, le **25/02/2009** à **22:50**

Mon père de son vivant a partagé sa propriété en 2 lots : 1 lot de 600m<sup>2</sup> avec sa maison d'habitation (environ 80m<sup>2</sup>) et 1 lot de terrain à bâtir de 707 m<sup>2</sup>.

A son décès, le notaire a conseillé aux 2 héritières de refaire évaluer l'ensemble pour constituer 2 lots de valeur égale.

Après estimation verbale par un agent immobilier ma soeur et moi avons redéfini les 2 lots comme suit : 1 lot de 471 m<sup>2</sup> avec la maison d'habitation et 1 lot de terrain à bâtir de 843 m<sup>2</sup>. Ce nouveau redécoupage a été validé par un géomètre.

Or, pour pouvoir officialiser le partage le notaire nous a demandé l'obtention du permis de construire pour être sûr que le lot "terrain nu" était constructible.

Or, lorsque j'ai obtenu ledit permis, ma soeur a remis en cause ce partage s'estimant lésée. Elle désire revenir au partage initialement établi par notre père.

J'ai engagé des frais d'environ 8000.00 € pour l'obtention de ce permis (frais d'architecte, de géologue...). Je me sens prise en otage par ma propre soeur.

A-t-elle le droit de revenir sur la modification d'arpentage qu'elle a signée ?

Puis-je l'attaquer pour ces faits et récupérer les sommes que j'ai engagées ?

Actuellement nos notaires respectifs cherchent à nous faire rencontrer.

Que me conseillez-vous ?

Avec mes remerciements

S.Z

Par **Paula**, le **26/02/2009** à **11:23**

Bonjour,

Puisque les Notaires veulent un rendez-vous, c'est pour régler le problème. Ils sont habilités pour cela. Mettez-vous, en conséquence, d'accord pour vous rencontrer et officialiser les partages.

Cordialement